



Prise de congés de mon collègue à temps partiel

Par **gasier**, le **21/06/2011** à **22:33**

Bonjour,

la situation: je suis employé en tant que cadre chez un équipementier automobile (convention métallurgie).

Nous sommes 2 dans mon service à faire le même travail dans le service.
Mon collègue est à 60% (travail lundi-mardi-mercredi), et moi à 100%.

Le problème vient de sa possibilité de profiter du système lors de la prise des congés payés. En effet, ma société ne fait pas respecter les conditions de prises de congés des personnes à temps partiel. Fin Mars, alors qu'il devait liquider 3,5 jours de CP, il est venu travailler le lundi de la première semaine et posé le mardi et mercredi en CP (on ne lui a enlever que 2 CP alors que normalement ça aurait dû être 4 CP). Ensuite, en semaine 2, il a travaillé lundi et mardi matin et à poser 1 jour et demi restant.

Ceci n'est qu'un exemple récent (il a déjà eu des faveurs du même style sur des CP précédents), mais je me sens lésé par rapport à mon collègue par ce régime laxiste. A ce rythme, il peut poser près de 8 semaines de congés par an (à raison de 3 jours par semaine) sans être inquiéter. Aujourd'hui, je souhaite être indemnisé par le régime de faveur que ma société lui a accordé.

Que faire?

Merci d'avance pour votre réponse.